

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 30 juin 2025 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Présidente : Mme Valérie Piccand, Groupe Débat

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière
procès-verbal

Invités : M. Michel Walthert, rédacteur du rapport des comptes 2024
M. François Comina, urbaniste communal

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Froidevaux, secrétaire, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

M. Amaury Habegger, PLR
M. Olivier Scheidegger, PLR

La présidente souhaite la bienvenue à M. Richard Juillard, UDC, qui siège depuis la séance du 28 avril.

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente indique que, sur demande du conseil municipal, une modification de l'ordre du jour est proposée. L'OACOT a accepté de tenir compte des subventions promises dans le cadre de la mise à ciel ouvert de la Trame pour déterminer la compétence décisionnelle. Le financement à charge de la Commune n'étant que de CHF 51'000.- après déduction des subventions, le dossier est donc de la compétence du Conseil municipal. Il est proposé de déplacer ce point dans les informations. Personne ne s'opposant à cette proposition, la présidente donne lecture de l'ordre du jour modifié.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2025

I. Décisions

4. Comptes 2024, adoption
5. Rapport d'activités 2024 du Conseil municipal

II. Projets en cours du Conseil municipal

6. Informations du Conseil municipal, dont la mise à ciel ouvert de la Trame, demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'361'000.- TTC, réduit d'une subvention de CHF 1'310'400.-

III. Divers

7. Résolutions
8. Motions – postulats
9. Interpellations
10. Petites questions

- 11. Correspondance au Conseil général
- 12. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2025 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son autrice, la vice-chancelière Lorrie Houlmann.

I. DECISIONS

4. Comptes 2024, adoption

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente donne la parole à M. Michel Walthert, rédacteur du rapport des comptes.

M. Walthert se présente. Ayant un parcours comme secrétaire communal, administrateur des finances, cadre supérieur à l'OACOT et finalement vice-chancelier du canton de Berne, il a été sollicité par la commune pour rédiger le rapport en l'absence de l'administrateur. Il présente un récapitulatif du rapport.

Résultat de l'exercice 2024 : Les comptes présentent un bénéfice au compte global de CHF 915'742.-, alors que le budget prévoyait un déficit de plus d'un million de francs. L'exercice est donc amélioré de près de deux millions de francs.

Charges et revenus par genre : Les charges sont moins élevées que prévu d'un million de francs (CHF 35'197'325.-). Le budget prévoyait un montant de CHF 36'255'045.-. Pour les revenus, la grande différence se situe au niveau des revenus fiscaux. C'était une bonne année, presque deux millions de francs ont été perçus en plus que prévu au budget. On boucle donc l'exercice sur un bénéfice de CHF 915'000.-, qui est meilleur d'un demi-million par rapport à l'exercice 2023.

Tâches autofinancées : Les services de l'alimentation en eau, de l'épuration des eaux et des déchets doivent s'autofinancer par les taxes. Sinon, on doit prélever dans les financements spéciaux (FS). Les FS sont des fonds comptabilisés au passif du bilan qu'on nourrit quand on fait du bénéfice, et qu'on peut utiliser quand on fait du déficit.

Pour l'alimentation en eau, on a attribué CHF 480'000.- aux deux financements spéciaux « équilibre de la tâche » et « maintien de la valeur ». Le résultat opérationnel est positif de CHF 265'000.-.

Pour le traitement des eaux usées, les attributions aux financements spéciaux sont de CHF 323'000.-, ce qui amène à un résultat équilibré alors que le budget prévoyait un résultat négatif.

Pour la gestion des déchets, le résultat est pratiquement équilibré sans attribution ni prélèvement sur le financement spécial.

Pour la STEP, les attributions sont en partie décidées selon le résultat, mais obligatoires en ce qui concerne le financement spécial de maintien de la valeur.

Pour l'alimentation en eau, l'épuration des eaux et la STEP, il s'agit en fait de capitaliser de l'argent dans des financements spéciaux pour disposer (en tout temps) des fonds nécessaires au maintien de la valeur du réseau et des installations. Le but est en fait d'éviter qu'une même génération doive tout payer.

Résultat par groupes de matières : La répartition des charges montre que les charges du personnel représentent 19% du total des charges, les charges de biens et services 31% et les charges de transfert 35%. Concernant les revenus, pour 36% ce sont les revenus fiscaux (impôts) et pour 36% également les taxes qui constituent les principales sources.

Résultat par fonctions : Il y a dix fonctions définies par le MCH2 (Modèle de compte harmonisé 2). Elles sont numérotées de 0 à 9 dans les comptes. La sécurité sociale représente la plus importante part des charges brutes (25%), suivie de l'économie publique (20%) et de la formation (14%). L'administration ne représente que le 6%.

Investissements : CHF 4'210'000.- d'investissements nets effectués en 2024, principalement dans les immobilisations corporelles (bâtiments, routes, canalisations, etc.).

Bilan : De CHF 50'161'000.- en 2023, on passe à un total de CHF 54'937'000.- en 2024 (actif et passif). Les disponibilités et placements à court terme (donc liquidités disponibles) sont près de cinq millions de francs, pour des créances ouvertes de plus de six millions. Les placements financiers (environ 2,5 millions) sont disponibles à moyen terme. Les immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF) sont les éléments de patrimoine dont la commune peut se séparer. Par exemple, les bâtiments locatifs peuvent être vendus, car on n'en pas besoin pour l'accomplissement d'une tâche communale. Au contraire, les immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA) ne peuvent pas être vendues. Par exemple, les bâtiments administratifs, les véhicules, les hangars, les routes, etc. Le PA doit être amorti au fil du temps. Le PF n'est amorti que s'il perd de la valeur. Au passif, on a les engagements courants. Il y a dix millions de francs d'engagements à long terme, dont deux millions conclus en 2024. La fortune nette de la commune est de presque quatre millions, il n'y a pas de découvert de bilan, la situation est donc saine.

Indicateurs financiers : Les indicateurs servent à évaluer la santé financière d'une commune. Ils sont en principe calculés au niveau suisse, malheureusement, chaque canton fait à sa manière malgré le MCH2. A Tramelan, par exemple, l'endettement net par habitant est négatif (-2'764.39). Cela signifie que si l'on prend toute la fortune et toutes les dettes de la commune, qu'on les divise par le nombre d'habitants, on arrive à un endettement net négatif, donc une fortune par habitant. C'est donc un très bon résultat.

En conclusion, M. Walthert rappelle que la réserve de réévaluation du patrimoine financier sera bientôt dissoute. Un montant de CHF 1,4 million sera encore prélevé en 2025. Il ne restera rien pour 2026. C'est pourquoi, dès 2026, le résultat des comptes sera forcément moins bon.

Il se tient à disposition des membres du Conseil général.

La présentation n'appelle pas de questions. M. François Roquier, Groupe Débat, remercie M. Michel Walthert pour la clarté de ses explications, au nom de l'ensemble des membres du Conseil général.

La présidente passe en revue les chapitres du rapport des comptes.

Page 87 - 3290.3893.01 Attribution aux financements spéciaux

M. Vital Gerber, Groupe Débat, demande pourquoi le montant de CHF 62'700.- prévu au budget, et correspondant à un montant similaire aux comptes 2023, ne figure plus dans les comptes 2024.

M. Hervé Gullotti, maire, répond que cela provient sans doute du fait que le Conseil municipal a renoncé à répartir le montant de la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine financier sur les financements spéciaux. Il a préféré garder le montant sur la fortune de la commune, en prévision des années à venir. Cela concerne aussi d'autres financements spéciaux qui n'ont pas été alimentés.

M. Vincent Glauser, CM en charge de la Culture, confirme qu'il n'a pas utilisé ce montant cette année.

La préoccupation de M. Gerber est de mettre en lumière à quel point la culture est le parent pauvre des comptes communaux. Il constate qu'on a moins de CHF 100'000.- consacrés à la culture. Il se demande si ce n'est pas un enjeu pour l'avenir.

M. Glauser indique que dans cette fonction, on ne voit que le budget géré par la commission Culture. Par exemple, on a aussi CHF 160'000.- consacrés à l'école de musique du Jura bernois.

M. Gullotti répond également que la culture est une question politique. Le Conseil général pourra décider d'alimenter plus ces lignes budgétaires. Concernant le financement spécial, il est actuellement doté de CHF 243'000.-. Nous aurions donc la possibilité de puiser dedans pour des projets. Il existe un règlement sur ce financement spécial.

Constatant qu'il n'y a plus de question sur le rapport, la présidente laisse les rapporteurs de groupe s'exprimer.

Les rapporteurs de groupe préavisent tous favorablement l'adoption des comptes communaux 2024.

La discussion n'étant pas demandée, la présidente passe au vote.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver les comptes de l'exercice 2024, avec remerciements à l'administrateur des finances ainsi qu'au rédacteur du rapport et aux membres de l'administration ayant contribué à cette rédaction.

Remarque : M. Walther quitte la salle à 19h50.

5. Rapport d'activités 2024 du Conseil municipal

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe, qui préavisent tous favorablement l'objet.

La présidente ouvre la discussion.

Page 123, Commission ASG : M. Thierry Gagnebin, PS, demande si l'on a pris position lors de la mise en consultation de la révision de la loi bernoise sur l'aide sociale, qui pourrait nous impacter.

Mme Karine Voumard, CM, et M. Hervé Gullotti, maire, répondent qu'on a pris position avec plusieurs autres communes, via la conférence régionale des directeurs des services sociaux. Notre responsable du service social participe activement à cette consultation.

Commission des finances : M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, relève qu'il n'y a toujours pas de point concernant la COFI, malgré la remarque faite l'an passé.

M. Gullotti suggère que la COFI se prononce.

La présidente pense que la question, l'an passé, était de savoir pourquoi la commission de gestion (dont le rapport figure dans le document) et la commission des finances n'étaient pas traitées de manière similaire.

M. Jean-Philippe Joubert, PS et président de la COFI, répond que tout ce qui concerne les finances figure dans le rapport des comptes.

M. Basso estime qu'un rapport devrait figurer comme pour la CoGest.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, rappelle que le rapport de la CoGest est d'abord validé par le Conseil général avant d'être repris dans le rapport d'activités. Ne faut-il pas procéder de la même manière ?

M. Joubert n'est pas opposé, mais suggère d'intégrer cela dans le règlement des commissions par souci de clarté.

La présidente propose à M. Vincent Vaucher, président de la commission non permanente sur la révision du règlement des commissions, d'ajouter cela aux réflexions.

Page 81 - Commission agricole et des forêts : M. Georges Juillard, UDC, relève qu'il est indiqué par erreur que M. Stettler est UDC, or il est PLR.

Page 123, Commission ASG : M. Juillard remarque également que le prénom de Mme Monika Sommer a été écorché.

Les modifications seront faites dans la version en ligne du document.

Domaines publics et Agriculture : M. Vital Gerber, Groupe Débat, constate qu'il y a un rapport pour Domaines publics, et un autre pour l'Agriculture. Dans l'organigramme communal, on a rassemblé les deux, est-ce un dicastère dans le dicastère ? Est-ce une phase de transition ?

M. Gullotti répond qu'à l'époque, quand on a restructuré les dicastères, on a décidé de garder deux responsables administratifs, les tâches étant complètement différentes entre routes et agriculture. Il y a aussi un aspect historique. Pour l'instant, cela fonctionne bien ainsi, cela peut changer à l'avenir mais actuellement il y a bien deux responsables.

La parole n'étant plus demandée, la présidente propose de voter le rapport en bloc.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2024 du Conseil municipal.

II. Projets en cours du Conseil municipal

6. Informations du Conseil municipal

Mise à ciel ouvert de la Trame, crédit d'investissement de CHF 1'361'000.- TTC, réduit d'une subvention de CHF 1'310'400.-

M. Mathieu Chaignat, CM, passe en revue la présentation qui avait été fournie avec le message au Conseil général.

La Trame est canalisée dans l'ensemble du village et sert de collecteur pour les eaux claires. La partie qui serait mise à ciel ouvert est la partie finale de ce collecteur.

Il y a deux déclencheurs qui nous contraignent à faire ces travaux :

1. Dans le plan directeur des eaux de la Birse, accepté par le Conseil municipal il y a quelques années, une des mesures consiste à mettre ce bout de rivière à ciel ouvert. On a donc l'obligation de le faire tôt ou tard.
2. Travaux en rapport avec la fermeture de la STEP pour la relier à Loveresse. Une grande partie sera démolie et il restera une partie de l'installation en place (piège à gravier) pour pouvoir envoyer l'eau sans problème sur le nouveau site. Il s'agit de faire les travaux en parallèle pour gagner en efficacité.

Le PAL prévoit qu'on ne peut pas bâtir dans les 16 mètres autour de la Trame.

Il n'y aura plus qu'un accès à la zone contre deux actuellement, avec potentiellement deux zones constructibles qui pourraient bénéficier de cet accès. Mais on ne connaît pas encore vraiment les possibilités en matière de construction.

On doit adapter les réseaux pour pouvoir faire le lit de la rivière.

Grâce aux contributions diverses, le coût net pour la commune sera de CHF 51'650.-.

La présidente ouvre la discussion.

M. Marc Froidevaux, PS, salue ce beau projet. Bien que le coût soit modeste pour la commune, il demande s'il y aura des frais d'entretien.

M. Chaignat répond que oui, mais que ce sera un entretien plus facile que celui des tuyaux souterrains actuels. On devrait plutôt être gagnant.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, demande qui va financer l'objet à la base, avant qu'on touche les subventions.

M. Chaignat répond qu'il y aura une bonne partie financée directement par les travaux de la STEP, donc par le SETE. Le reste, c'est la commune qui avance l'argent, mais on peut aussi demander des avances sur subventions durant les travaux.

M. Georges Juillard, UDC, demande ce qu'il y aura comme eau dans cette rivière, vu tout ce qui partira à Loveresse.

M. Chaignat répond d'abord que, quoi qu'on fasse, mise à ciel ouvert ou non, cela ne changera rien. Quand la STEP sera démontée, il restera les eaux claires. Le canton part du principe qu'il y aura beaucoup moins d'eau, mais de nettement meilleure qualité puisqu'il n'y aura plus les égouts dedans. Une des mesures préconisées par le canton pour garder un certain volume d'eau, c'est d'arrêter de capter l'eau à Batanvaux et d'utiliser la source pour donner du volume à la rivière. De toute façon il faudra le faire, peut-être qu'on prendra de l'avance sur ce projet. D'autre part, il y a le grand projet de mise en séparatif de tout le secteur Méval. Il faudra de toute façon refaire tous ces réseaux, c'est une obligation légale, mais il faudra du temps déjà pour savoir comment aborder ce projet financièrement. Mais une fois réalisé, cela amènera de l'eau à la rivière.

En résumé, il y aura moins d'eau, mais elle sera plus belle.

Autres informations du Conseil municipal

La présidente donne la parole aux autres membres du Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, indique que la commune de Tramelan a été retenue par l'Office fédéral de l'énergie dans le cadre du projet « MOMODU » de promotion de la mobilité durable. Les autres communes retenues sont sensiblement plus grandes que la nôtre. Cela signifie qu'à partir de maintenant, en collaboration avec le Parc Chasseral et le bureau Citec, nous allons élaborer des catalogues de mesures. Nous devons rendre notre rapport avant fin mai 2026.

M. Hervé Gullotti, maire, indique que le projet « Centre - requalification de la route cantonale » se poursuit. Deux ateliers ont été organisés, le premier avec un cercle restreint composé de membres de commissions, des CJ et de ProMoTion. Le second atelier participatif large a réuni une quarantaine de personnes de tous horizons. L'atelier a été dynamique et intéressant. L'idée était d'ouvrir la focale le plus largement possible pour que les participants donnent leurs idées. Prochaine étape au mois d'août avec les commerçants. On souhaite établir une étude d'avant-projet d'ici la fin de l'année. Le

Conseil général sera informé au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet.

III. Divers

7. Résolutions

La présidente ne constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

8. Motions – postulats

La présidente constate le dépôt d'une motion et d'un postulat. Elle donne la parole aux motionnaires.



M. Thierry Gagnebin, PS, présente la motion intitulée « Traverses sécurisées de la Grand-rue », qui demande ce qui suit : « Lors de la session d'hiver 2024, le Grand Conseil bernois a adopté à une large majorité un assouplissement des prescriptions relatives à l'autorisation et à la reconnaissance des passages pour piétons, en particulier dans les zones limitées à 30 km/h. Lors du débat relatif à cet objet, il en est ressorti clairement que les députés jugeaient que la sécurité piétonnière passait par des passages pour piétons, ceux-ci offrant une meilleure protection.

Dans ce contexte, il paraît opportun de s'interroger sur la situation de la Grand-Rue de Tramelan, où les récents aménagements – notamment la création de nouveaux arrêts de bus, ainsi que la présence de chemins de traverse débouchant directement sur la Grand-Rue et menant entre autres à la gare de Tramelan-Dessous et aux écoles – renforcent la nécessité de sécuriser les déplacements des piétons.

Il est important de souligner que la Grand-Rue supporte un trafic de transit particulièrement important, générant des risques accrus pour les usagers, en particulier aux heures de pointes (matin, midi et fin de journée). Cette réalité questionne une nouvelle fois la pertinence des suppressions de passages pour piétons qui rendent la traversée de la Grand-rue périlleuse.

De ce fait, il est demandé au Conseil municipal de relancer la réflexion avec les organes cantonaux responsables, ceci devant mener des aménagements de passages pour piétons sécurisés à des endroits stratégiques, afin de garantir des traversées sûres, notamment en lien avec les transports publics et les accès piétonniers (chemins de traverse) depuis les quartiers adjacents et menant aux transports publics, aux écoles, etc. »



M. Jacques-Eric Favre, PS, présente le postulat cosigné avec M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulé « Pour une amélioration de la desserte en transports publics et une gestion du trafic autour de la piscine communale », qui demande ce qui suit : « La piscine communale de Tramelan est un équipement public important, particulièrement fréquenté durant la belle saison, notamment les week-ends et les mercredis. Cette forte affluence entraîne régulièrement des difficultés de stationnement, des embouteillages aux abords de la piscine ainsi que des problèmes de sécurité pour les piétons, en particulier les familles avec enfants.

Actuellement, les possibilités d'accès à la piscine en transports publics sont limitées, en particulier aux moments de forte fréquentation. Cette situation incite fortement au recours à la voiture individuelle, même pour les personnes qui disposeraient en principe d'alternatives, contribuant ainsi à l'engorgement du secteur.

Dans un objectif de mobilité durable, de sécurisation des abords de la piscine et de

réduction du trafic motorisé inutile, nous demandons au Conseil municipal d'étudier les pistes suivantes :

1. La mise en place ou le renforcement d'une desserte en transports publics vers la piscine, notamment les mercredis après-midi et les week-ends, permettant aux habitants de Tramelan comme des environs de se rendre à la piscine sans utiliser leur véhicule privé, même s'ils en possèdent un.
2. Une réflexion globale sur la gestion du trafic et du stationnement autour de la piscine, incluant :
 - des mesures pour désengorger les accès routiers à la piscine,
 - une sécurisation des cheminements piétons et cyclables,
 - la lutte contre les stationnements sauvages ou inappropriés,
 - la mise en place de zones de stationnement temporaires ou de dépose-minute régulées.

Ces réflexions pourraient s'inscrire dans une vision plus large de la gestion de la mobilité locale, en lien avec les politiques cantonales de transport, les pratiques de loisirs et les besoins des familles.

Nous invitons donc le Conseil municipal à engager une étude approfondie et à proposer des mesures concrètes permettant d'améliorer l'accès à la piscine tout en garantissant la sécurité et la qualité de vie des riverains et des usagers. »

9. Interpellations

La présidente constate le dépôt de deux interpellations. Elle rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Entrées du village – identité visuelle » : « Lors de la session d'été 2025 le Grand Conseil bernois a adopté à l'unanimité une motion visant à revenir à une situation sensée concernant l'annonce de manifestations à l'entrée des communes, en particulier la signalisation touristique sur les routes principales et secondaires. Cela doit donner désormais de larges compétences aux communes pour organiser la signalisation aux entrées des localités. Dans ce cadre il est demandé au Conseil municipal s'il ne serait pas judicieux de :

- Réfléchir à adopter une identité visuelle pour mettre en valeur les entrées de la localité et les manifestations qui s'y déroulent ?
- S'approcher des partenaires touristiques, culturels et économiques pour coordonner une approche cohérente et valorisante de notre localité ? »



Interpellation de M. Sylvain Riard, PS, intitulée « De la verdure au-delà des limites » : « Je me permets d'attirer l'attention sur un problème qui, depuis quelques années déjà, affecte la qualité de vie et la sécurité dans notre village : l'état luxuriant de la végétation qui dépasse des propriétés privées sur les bordures de route et les trottoirs. Même si ce sujet peut sembler mineur, la prolifération de végétation constitue un obstacle pour la circulation des piétons et des véhicules et donne une image négligée de notre commune. Elle compromet la sécurité et le confort des usagers de la voirie, en réduisant la visibilité aux intersections, dans des virages ou dans des zones qui sont déjà délicates au niveau sécuritaire. Nous avons la responsabilité d'assurer un environnement sûr, propre et agréable pour nos citoyens. Je souhaite donc connaître les mesures que le conseil exécutif envisage de mettre en œuvre pour remédier rapidement à cette situation : plan d'entretien, sensibilisation des propriétaires, suivi régulier, etc. pour que la situation soit conforme à la réglementation. »



Interpellation de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulée « Gestion des parkings communaux face aux évolutions régionales » : « La gestion des parkings communaux constitue un élément important de la qualité de vie et du bon fonctionnement de notre commune. Cet équilibre, aujourd'hui fragile, est appelé à évoluer sous l'effet de plusieurs projets extérieurs qui méritent une attention particulière.

En effet :

- Le Canton du Jura développe actuellement des projets visant à réorganiser l'accès et le stationnement au site de l'Étang de la Gruère. Bien que ces démarches poursuivent des objectifs louables de préservation de l'environnement, elles pourraient indirectement générer un report de véhicules sur le territoire communal de Tramelan, notamment en période de forte affluence.
- Parallèlement, des réflexions sont également menées par le canton de Berne concernant la gestion des parkings du CIP, qui pourraient modifier les habitudes de stationnement dans le secteur des Lovières et, là encore, avoir un impact sur les infrastructures communales.
- Enfin, un phénomène récurrent a été observé : certains travailleurs frontaliers utilisent les parkings communaux comme point de rendez-vous pour des trajets en covoiturage d'entreprise, afin de bénéficier des avantages offerts par leurs employeurs. Si cette pratique répond à des logiques de mobilité durable, elle contribue néanmoins à saturer les capacités de stationnement communales au détriment des habitants, des visiteurs et des usagers locaux.

Face à ces évolutions, il apparaît essentiel que la commune anticipe les conséquences possibles et préserve ses intérêts. Ainsi, je me permets de poser au Conseil municipal les questions suivantes :

1. Le Conseil municipal a-t-il été formellement associé aux réflexions et projets cantonaux concernant l'Étang de la Gruère et le CIP ? Si oui, quelle position la commune a-t-elle défendue dans ces discussions ?
2. Une analyse d'impact sur les capacités et l'utilisation des parkings communaux a-t-elle été menée, afin d'évaluer les effets directs et indirects de ces projets cantonaux ?
3. Le Conseil municipal est-il sensibilisé à la problématique croissante des pendulaires utilisant les parkings communaux comme point de départ pour le covoiturage professionnel ? Envisage-t-il d'éventuelles mesures de régulation pour préserver l'équilibre entre soutien à la mobilité durable et disponibilité des infrastructures pour la population locale ?
4. De manière plus générale, le Conseil municipal envisage-t-il de développer une stratégie globale de gestion du stationnement communal, permettant d'assurer une utilisation optimale et équitable des ressources disponibles, dans le respect des intérêts communaux ?

Dans un contexte où les enjeux liés à la mobilité, à la préservation du domaine public et à la qualité de vie des habitants deviennent de plus en plus prégnants, il est important que la commune se dote d'une vision claire et proactive. Je remercie d'avance le Conseil municipal pour ses réponses et sa vision sur ce dossier important. »

10. Petites questions

La présidente cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

M. François Roquier, Groupe Débat, salue la démarche de l'engagement prévu d'une personne pour les espaces verts mais s'interroge sur le profil demandé, notamment si l'on tiendra compte des connaissances en arboriculture.

Mme Deborah Kläy, CM, répond qu'effectivement, pour remplacer un employé de voirie parti à la retraite, on a décidé de mettre au concours un poste de paysagiste pour donner plus de poids à l'entretien des espaces verts. On cherche quelqu'un qui puisse entretenir les zones vertes du village, y compris les arbres.

Mme Audrey Châtelain, PS, constate qu'il y a plusieurs trous dans la route qui mène au Jeanbrenin et qui sont particulièrement dangereux. Elle demande si la commune envisage de reboucher ces trous et pourquoi ça n'a pas été fait ?

Mme Deborah Kläy, CM, indique qu'elle a été fermée en raison de travaux du côté de Corgémont. On fait le minimum d'entretien pour ne pas augmenter le trafic, mais on prend la remarque pour remédier au problème mentionné.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, se questionne sur la production des dossiers papiers. Peut-on entamer une réflexion sur la production de ces dossiers ?

M. Hervé Gullotti, maire, relève que si le Conseil général ne souhaite plus avoir de documents papiers, il peut le demander, l'idée est la bienvenue. Le bureau se penchera sur le sujet.

M. Christophe Vienat, PLR, demande si la commune envisageait l'utilisation d'un compte Instagram pour diffuser ses informations ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond être favorable mais indique que c'est une question de ressources et de choix des réseaux. On y réfléchit aussi dans la perspective du site internet qu'on va modifier prochainement.

Mme Myriam Tellenbach, PLR, a une question quant à la limitation de 1'800 personnes à la piscine. Pourquoi cette année et pas l'année passée ? Les trois Securitas étaient-ils nécessaires ?

M. Hervé Gullotti, maire, informe qu'il y a eu un débordement il y a deux semaines. Suite à cela, on a pris des mesures. 1'800 visiteurs, c'est la capacité qui permet au personnel sur place de gérer. On n'a pas de personnel supplémentaire à mobiliser. On veut éviter des accidents. On doit aussi limiter le nombre de stationnements. On ne peut pas accepter, pour une question de sécurité, que les gens se parquent n'importe où. Ce sont des mesures sécuritaires. On a aussi des problèmes de comportements, par exemple des gens qui circulent en trottinette électrique au sein de la piscine. On a pris des mesures pour avoir la maîtrise de cette installation communale.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, se pose la question par rapport à la mise en valeur du travail au niveau de la jeunesse. Tramelan a la chance d'abriter un des sièges de l'Action Jeunesse Régionale. Peut-on ajouter cela sur le site de la commune dans la partie Affaires sociales et générations ?

Mme Karine Voumard, CM, remercie pour la proposition, et va en tenir compte.

Mme Audrey Châtelain, PS, a une question concernant la signalisation du passage piéton du CIP. On avait répondu à l'époque que ce serait mis en place, même provisoirement. Cela fait plus d'une année et rien n'a été fait. Un nombre important d'enfants passent sur ce passage pour piétons. Dans quel délai cela sera-t-il fait ?

M. Gullotti, maire, répond que plusieurs scénarios ont été analysés mais n'ont pas convenu au Conseil municipal, notamment pour la question des coûts car dans le Plan de Quartier des Lovières, il y a l'intention de construire un trottoir qui longerait la haie du cimetière. Nous ne pouvons malheureusement pas nous prononcer sur le délai.

M. Sébastien Wyss, PLR, demande où en est l'avancement du recours de l'an passé concernant la motion déposée conjointement Monsieur Thierry Gagnebin. Est-ce que nous avons des nouvelles de la Préfecture ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond que le recours a été rejeté mais qu'il faut qu'on examine à nouveau le sujet. Réponse à la prochaine séance.

Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, PS, a une question sur la zone de déversement en-dessous de la Printanière. Il y a des problèmes de sécurité pour les enfants à cause des voitures parkées sur le trottoir et dans la zone interdite de stationner.

Le Conseil municipal en prend note.

Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, PS, se questionne sur le compteur de véhicules placé dernièrement aux Dolaises. Y a-t-il un retour sur le résultat ?

M. Hervé Gullotti, maire, indique que les résultats sont analysés, et qu'une information globale sera donnée une fois le prochain sondage terminé.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, revient sur la Rue du Pont, la vitesse, certes, mais le nombre de véhicules, a-t-on aussi ces informations ? Est-ce qu'il y a moyen de limiter la circulation à la Rue du Pont 20 ? La pose d'un véritable radar ne serait-elle pas intéressante ?

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que c'est du ressort de la Police cantonale.

M. Jean-Charles Juillard, UDC, demande si c'est prévu que le radar reste plus longtemps ou va-t-il revenir sur la commune ?

M. Hervé Gullotti, maire, relève qu'il nous appartient. On le placera à divers endroits.

M. Blaise Bernard, PS, a constaté qu'à la croisée « Rue Virgile Rosser et Rue de l'Ouest », on avait deux places de parc, Il y a désormais deux pots de fleurs. Est-ce pour éviter le parage ?

Mme Deborah Kläy, CM, répond que c'est fait exprès car ce n'est pas un lieu de parage mais bien un îlot.

11. Correspondance au Conseil général

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

12. Divers

La présente informe que le bureau du CG accueille le 13 septembre la rencontre annuelle entre bureaux du Jura et du Jura bernois.

Le CG du mois de septembre commencera à 19h00 et sera suivi d'une verrée.

La présidente lève la séance à 21h17.

Au nom du Conseil général

La Présidente : La Secrétaire du procès-verbal :

Valérie Piccand

Lucie Noirat